



Je soussigné Alain HENNEMAN président du VCB

Organisateur et responsable de la manifestation : RALLYE DE LA MAULDRE

Organisée le :06/04/2025 et déposée sur le site : manifestationsportive.fr, certifie l'exactitude des renseignements concernant cette épreuve.

Je reconnais être débiteur envers l'Etat et les collectivités territoriales des redevances représentatives du coût de la mise en place du service d'ordre particulier nécessaire pour assurer la sécurité des spectateurs et de la circulation lors du déroulement de la manifestation ainsi que, le échéant, de sa préparation.

Je m'engage à prendre à ma charge, le cas échéant, les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion de l'épreuve, ainsi que les frais de secours nécessités par celle-ci, et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modification de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à moi-même ou à mes préposés.

J'atteste avoir effectué les demandes d'arrêtés de circulation et de stationnement auprès des mairies des communes traversées, ainsi que du conseil départemental, et je m'engage à produire les arrêtés fixant le régime de passage de la randonnée sur leur territoire.

Je prends l'engagement de fournir une attestation de police d'assurance couvrant ma responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci. Cette attestation de police d'assurance doit être présentée à l'autorité administrative au plus tard six jours francs avant le début de la manifestation (article A 331-2 du code du sport)

J'atteste avoir pris connaissance des règles techniques de sécurité de la fédération délégataire concernée afin d'adapter le dispositif de secours et de sécurité à la manifestation que je déclare.

Je m'engage, le cas échéant, à communiquer à la préfecture, les attestations signées relatives à la présence d'une ambulance et d'un médecin ou de tout dispositif de secours.

J'atteste que les signaleurs engagés pour la surveillance des points sensibles de la course sont majeurs, titulaires d'un permis de conduire en cours de validité le jour de la manifestation et répondent aux critères exigés par la circulaire interministérielle portant simplification réglementaire des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre.

Je m'engage à m'assurer que les participants sont reconnus aptes physiquement et que les mineurs sont en outre, munis d'une autorisation écrite des parents ou des tuteurs légaux, ou d'une licence sportive.

Je m'engage à annuler la manifestation en cas de conditions météorologiques défavorables

Le « Rallye de la Mauldre » organisé par le Vélo Club de Beynes le dimanche 06 avril 2025 est une randonnée cyclo touristique à allure libre et aura comme point de départ et d'arrivée le gymnase Philippe Cousteau (val des 4 pignons) à Beynes 78650. Les départs sont libres (non groupés)

Programme :

Accueil des participants : au Gymnase entre 7H00 et 9H30

Inscription à la randonnée suivant le parcours souhaité (25,50,75 et 100 kms)
Suivant le parcours choisi un plan du parcours est fourni à chaque participant.

Départ des participants : à partir de 7H30 (dernier départ 10H00 pour les petits parcours 29 et 48kms)

Les parcours sont entièrement fléchés par des panneaux fournis par la FFCT (ceux-ci seront retirés dans les 48 heures suivant l'épreuve).

Il n'y a ni classement ni chronométrage.

2 points de ravitaillement sont prévus sur les parcours des 50,75 et 100 kms :

- 1) GOUSSONVILLE : Au carrefour de la rue de St Denis et de la rue des Coutures**
- 2) Site archéologique des Bilheux (commune de Septeuil)**

Arrivée des participants : au stade entre 9H00 et 13H30

Une petite collation est offerte à chaque arrivant.

Remise des coupes par le président du VCB et un élu de la ville de Beynes.

Fin de l'épreuve vers 13H30.

Secouristes:

Un secouriste sera présent pour chaque ravitaillement et un au départ et arrivée au gymnase PH Cousteau

Liste des secouristes au sein de notre club :

Yan Engel VC Beynes N° licence FFCT: 551793 (Diplôme PSC1)

Sylvain Nolius VC Beynes N° licence FFCT : 671177(Diplôme PSC1)

Pascal Aubenton VC Beynes N° licence FFCT : 738319(Diplôme PSC1)

Spécificités

Zones NATURA 2000 : les parcours n'empruntent pas ces zones

Villes traversées

Parcours de 100 Kms

Beynes Gymnase Phillipe Cousteau

Cresprières Les Essarts le roi

Maule Jumeauville

Goussonville Boinville en Mantois

Guerville Breuil bois robert

Brasseuil Vert

Soindres Fontenay Monvoisir

Perdreauville Ménerville

Boissy Monvoisin St Illier la ville

St Illier le Bois

Bréval

Longnes

Dammartin en Serve

Tilly

Boissets

Civry la Forêt

Montchauvet

Septeuil

St Martin des Champs

Osmoy

Flexanville

Villiers le mahieu

Thoiry

Marcq

Beynes (gymnase Cousteau)

Parcours de 75 Kms

Beynes Gymnase Phillipe Cousteau

Crespieres

Les Essarts le roi

Maule

Jumeauville

Goussonville

Boinville en Mantois

Guerville

Breuil bois robert

Brasseuil

Vert

Soindres

Fontenay Monvoisin

Perdreauville

Ménerville

Le Tertre St Denis

Flacourt

Boinvilliers

Septeuil

St Martin des Champs

Osmoy

Flexanville

Villiers le mahieu

Thoiry

Marcq

Beynes (gymnase Phillipe
Cousteau)

Parcours de 50 Kms

Beynes Gymnase Phillippe

Crespières

Les Essarts le roi

Maule

Jumeauville

Goussonville

Arnouville

St Corentin

Septeuil

St Martin des Champs

Osmoy

Flexanville

Villiers le mahieu

Thoiry

Marcq

Beynes(Gymnase P Cousteau)

Parcours de 25 Kms

Beynes Gymnase Phillippe

Cousteau

La maladrerie

Montainville

Andelu

Marcq

Beynes (Gymnase

Cousteau)

Fait à : BEYNES

Le :19/01/2025

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

N° 1905 Agrée

Jeunesse et Sports N° APS

78 483